Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARTNIQUE

Compte-rendu de la Conférence des acteurs du Plan eau-DOM
du 14 décembre 2016

La conférence est ouverte par Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture qui expose les éléments ayant motivé la mise en place d'un plan eau spécifique dans chaque département d'outre-mer.

La liste d'émargement des participants est annexée au présent compte rendu.

1) Monsieur le Secrétaire Général rappelle que le plan d'actions fixe les principes directeurs ci-après :

- renforcer la gouvernance des collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement, en privilégiant le niveau des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) ;
- développer les capacités techniques et financières des services d'eau potable et d'assainissement, condition pour assurer leur qualité et leur soutenabilité de ces services ;
- redéfinir les priorités techniques en donnant une priorité à l'amélioration des services d'eau potable et en développant l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement, conformément aux exigences européennes ;
- mieux intégrer les politiques d'eau potable et d'assainissement dans les stratégies d'aménagement et de développement du territoire.

2) que la Martinique n'est pas concernée par une procédure de contentieux avec la commission européenne pour non-conformité de ses installations de traitement collectif des eaux usées ;

3) que la capacité de traitement collectif des eaux usées est théoriquement supérieure aux besoins avec 442 200 (EH) pour une population de 385 500 habitants en 2013 ;

4) que la situation, en matière de distribution d'eau potable lors des derniers épisodes de carême a été maîtrisée par les services en charge et qu'il n'y a pas eu de tension notable ;

5) qu'un travail a été conduit en amont de cette conférence avec les syndicats pour élaborer le projet de document stratégique qui va être soumis à l'avis des acteurs ;

6) que la conférence des acteurs doit permettre de mettre autour d'une même table l'ensemble des bailleurs et des maîtres d'ouvrages concernés, avec un point d'entrée unique pour l'instruction des dossiers suite à la réponse aux appels à projets.

7) que la mise en place des contrats de progrès pluriannuels doit permettre d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers avec un meilleur suivi des opérations des maîtres d'ouvrage, en mettant à leur disposition de nouveaux moyens de planification adaptés.

Enfin, Monsieur le Secrétaire Général termine son propos en précisant que le plan Eau DOM martiniquais sera ce que les acteurs de la conférence en feront, si les objectifs et la volonté sont partagés alors il devrait être possible d'instaurer une logique gagnant/gagnant pour améliorer le service rendu aux usagers, générer des investissements et des emplois et ainsi améliorer l'attractivité du territoire.

Madame Chevassus, Directrice Adjointe à la DEAL Martinique, en charge du pilotage de l'équipe projet du plan Eau DOM, présente l'ordre du jour et lance les travaux en précisant que l'objectif de cette première conférence :

- est d'installer les membres et de présenter les enjeux du plan Eau DOM en partant d'une analyse de la situation de la Martinique qui sera présentée par la DEAL et l'Office de l'Eau (ODE) au cours de cette conférence ;

- d'approuver le projet de document stratégique rédigé en partenariat avec les différents partenaires et en étroite collaboration avec les syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement ;

- de donner un avis sur l'organisation proposée par l'équipe projet afin que les travaux puissent débuter avec un lancement d'appel à projets si possible avant la fin du premier semestre 2017 ;

- de retenir un calendrier de travail pour les groupes de réflexion afin d'être en situation de lancer les appels à projets dans les meilleures conditions et en respectant les contraintes de calendrier.

Présentations de l'équipe projet :
(Les présentations sont consultables sur le site internet de la DEAL Martinique)

a) Présentation générale du plan eau DOM.

Monsieur Jean-Luc Lefebvre (DEAL) présente le plan d'actions eau dans les DOM, notamment ses objectifs généraux et sa structuration au niveau national, en précisant :

- que ce plan résulte des conclusions de la feuille de route de la dernière conférence environnementale qui traduit la nécessité d'agir de façon spécifique dans les départements d'Outre-Mer afin d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;

- qu'à la demande des ministres de l'environnement et des outre-mer, une mission d'inspection a été menée et a défini des objectifs à atteindre par l'intermédiaire d'un plan d'actions ;

- que pour la Martinique, ce plan répond également à une demande citoyenne qui s'est exprimée lors de la révision du SDAGE ;

- que le plan Eau-DOM est basé sur 4 principes directeurs :

1) Renforcer la gouvernance des collectivités compétentes en eau et assainissement :
Renforcement de l'intercommunalité ;
Amélioration de la gestion de la production d'eau potable et du traitement des eaux usées ;
Pilotage des opérateurs.

2) Développer les capacités techniques et financières des services d'actions :
Renforcement des capacités financières et de maîtrise d'ouvrage ;
Maîtrise des coûts d'investissements.

3) Redéfinir les priorités techniques pour un service de qualité et durable :
Donner une priorité à l'amélioration des services d'eau potable ;
Dynamiser et conforter les services d'assainissement.

4) Intégrer les politiques d'eau potable et d'assainissement dans le développement des territoires :
Assurer la salubrité des lagons, mangroves et eaux de baignade ;
Mieux articuler l'eau et l'aménagement du territoire ;
Renforcer l'information, la participation, la communication et l'éducation sur l'eau

b) Présentation du plan eau de la Martinique.

Cette présentation comporte trois parties :

- état des lieux du volet eau potable ;
- état des lieux du volet assainissement ;
- présentation du projet de document stratégique soumis à l'avis des membres de la conférence.

b1) Présentation de l'état des lieux volet « eau potable » par Monsieur Loïc Mangeot (directeur adjoint de l'ODE) :

Dans cette présentation l'accent est mis sur les points ci-après :

1) Remettre l'usager et les milieux aquatiques au centre de la problématique ;

2) Avoir une approche systémique :

✓ par la gouvernance à l'échelle de l'île et par une stratégie partagée et efficiente de gestion de la ressource ;

✓ par des infrastructures répondant aux besoins et la planification de leur mise en œuvre/renouvellement ;

✓ l'action des collectivités/exploitants performante (finances, technique, social, environnement) sur les territoires compétents.

✓ Par la planification et le renouvellement des infrastructures ;

Un focus sur le décret fuite est présenté aux membres de la conférence.

b2) Présentation de l'état des lieux volet « assainissement » par Monsieur Jean-Luc Lefebvre (DEAL) :

Le parc martiniquais des stations d'épuration représente une capacité de traitement théoriquement supérieure aux besoins.

Un point est fait sur les non-conformités et le taux de saturation des installations collectives qui restent importants et doivent faire l'objet d'un programme d'actions spécifique.

Un point rapide des problématiques liées à l'assainissement non collectif et aux réseaux de transfert des eaux usées est présenté aux membres de la conférence.

La Martinique n'est pas concernée par une procédure contentieuse avec la Commission Européenne en matière de respect de la directive ERU ce qui constitue un point positif.

Enfin, il semble nécessaire de disposer d'une vision globalisée de la situation de l'assainissement en Martinique, allant du producteur de l'effluent au rejet dans le milieu naturel.

<u>Les différentes réactions à cet état des lieux</u> :

Monsieur Blateau, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'interroge sur les difficultés rencontrées pour utiliser les enveloppes budgétaires disponibles compte tenu de l'ampleur des besoins identifiés.

Monsieur Ismain du SCCNO précise que les syndicats ont des difficultés financières, et souligne la vulnérabilité des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement et le fait qu'à chaque épisode pluviométrique marqué, les réseaux deviennent déficients.

Il pose la question de savoir si l'argent est utilisé comme il convient et souhaite la mise en œuvre d'un plan « Marshall » prenant en charge au moins 90 % du coût des travaux.

Monsieur Peraste, du SCNA précise qu'il faut démarrer les travaux sur des bases saines et que les services de l'Etat doivent accompagner les opérateurs pour que les projets aboutissent.

Il faut donc avoir la possibilité de disposer des crédits appropriés et se servir des enveloppes allouées.

Madame Chevassus, précise que le sujet des financements est central pour la mise en œuvre du plan et qu'il convient de renforcer l'optimisation et la rationalisation des procédures pour les conditions d'attribution, notamment sur les aspects organisationnels.

Monsieur Lefebvre, indique que l'état des lieux présenté par l'ODE et la DEAL met en exergue que la situation en Martinique, bien que perfectible, n'est pas extrêmement dégradée en matière de service rendu à l'usager.

La situation technique des installations et notamment le niveau d'utilisation par rapport aux capacités qui sont supérieures aux besoins mais aussi l'état de certaines d'entre elles, obèrent les résultats financiers des différentes structures en charge du service public d'eau et d'assainissement.

Il convient de fixer des objectifs de court et moyen terme :

1) relier le maximum d'usager au réseau afin d'améliorer les conditions financières des services et diminuer l'impact environnemental fort sur le milieu naturel ;

2) disposer de réseaux en bon état et étanches pour optimiser les conditions de fonctionnement des STEP, notamment lors d'épisodes pluviométriques marqués ;

3) porter la réflexion sur le parc de stations collectives d'épuration pour optimiser les conditions de leur fonctionnement et leur rendement (stations saturées ou ne respectant pas les valeurs réglementaires de rejets de polluants dans le milieu naturel, l'impact négatif de certaines STEP pourtant neuves et enfin les différentes causes des dysfonctionnements). A noter par ailleurs que 60 % des habitants de la Martinique ne sont pas encore reliés au réseau collectif d'assainissement ;

Plusieurs questions se posent, notamment, pourquoi 40 % des usagers paient pour des équipements ayant des capacités de traitement supérieures à 100 % des besoins ?

Quelles mesures techniques et financières développer pour traiter les 25 % d'équipements de traitement qui nécessitent des travaux de mises en conformité ou modernisation ?;

4) ne pas perdre de vue le nécessaire respect des différents textes réglementaires de niveau européen qui encadrent ces activités ;

5) prioriser la situation des stations d'assainissement non collectif afin d'en réduire l'impact direct sur le milieu naturel marin qui souffre de cette situation dégradée, notamment lors des épisodes pluvieux marqués ;

6) la situation géographique des installations, proches ou à l'intérieur de zones à enjeux sanitaires ou naturels doit conduire à une réflexion spécifique urgente qui doit débuter par une étude d'identification des différentes zones concernées.

Madame Dubreas, DGA des SCCNO et SCNA met l'accent sur les moyens à mettre nécessairement en œuvre pour s'assurer de la réalité des pollutions constatées visuellement.

Madame Chevassus, précise qu'il faut, en matière de recherche et de constatation des pollutions, prioriser les actions en tenant compte des réalités.

Monsieur Cocogne, de l'Agence Française de Développement (AFD) précise que son organisme peut intervenir pour accompagner les collectivités qui ont des projets qui s'inscrivent dans le contexte du plan Eau DOM, notamment au travers de prêts à taux de 0 % sur des périodes longues, notamment pour satisfaire aux besoins de fonds de roulement nécessaires au lancement des travaux.

Il indique :

- qu'il est nécessaire d'anticiper les actions afin de garder des marges de manœuvre pour la mise en œuvre des différentes subventions publiques et l'instruction dans de bonnes conditions des demandes de soutien de son organisme ;
- que son organisme s'inscrit dans une logique forte, et sur la durée du plan, de soutien des collectivités, pour l'eau et l'assainissement.

Monsieur Roche de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) précise que son organisme peut intervenir sur des prêts dont la durée est de l'ordre de 40 années pour des investissements bien définis et entrant dans le cadre du Plan Eau DOM.

Monsieur Ismain constate qu'il n'y a pas de structure autour de la table capable de proposer un plan d'actions immédiat.

Il indique que les collectivités ont besoin d'aide de l'Etat et que notamment, la police de l'eau a une attitude répressive face aux difficultés rencontrées par les collectivités alors qu'elle devrait les accompagner.

Il souhaite un financement conséquent au titre du Plan Eau DOM.

Monsieur Christine, d'Odyssi perçoit mal le parallèle entre dépenses et moyens.

Il précise que si les collectivités ont des difficultés, il faut mettre en œuvre un accompagnement par un emprunt spécifique.

Il conclut enfin en indiquant :

- qu'il est impossible d'augmenter le prix de l'eau ;
- qu'il faut lancer une dynamique d'investissement à la hauteur des problèmes rencontrés ;
- qu'il faut distinguer de quoi l'on souffre pour trouver les solutions ;
- que la Martinique souffre de difficultés structurelles pour le service d'eau et d'assainissement et qu'il faut mettre en œuvre des solutions d'accompagnement ;

Il demande à l'Agence Française de Développement de mettre en place une dynamique d'emprunt structurel.

Monsieur Bourven, DEAL, précise que le plan Eau DOM vise à se donner les moyens d'assurer la pérennité du système et d'utiliser les moyens financiers et techniques dans un souci d'optimisation organisationnelle et structurelle.

Il précise que chacun à son niveau et collégialement doit œuvrer vers la même trajectoire pour offrir un service de qualité à un coût maitrisé.

Madame Dubreas, indique que le fonctionnement de ses structures (SCNA et SCCNO) souffre d'un déficit de recette ne permettant pas de rembourser les dépenses d'investissement et qu'elle a besoin de l'aide de l'Etat pour lancer les travaux de modernisation et de mise en conformité de ses installations.

Elle précise :

- que les habitants ont de moins en moins de moyens financiers ;
- que les moyens mis en œuvre sont insuffisants ;
- que la population du Nord de la Martinique vieillit ;
- que ses difficultés sont principalement financières.

Monsieur Bourven indique qu'il faut prioriser les investissements en fonction des moyens financiers disponibles et non extensibles.

Il faut augmenter le nombre d'abonnés raccordés pour améliorer la situation financière des structures en charge de l'assainissement, par des efforts d'adaptation des réseaux de collectes des eaux usées et l'amélioration des conditions de recouvrement.

Monsieur Mangeot, précise qu'il convient de travailler sur des projets globaux en maîtrisant autant que de possible les coûts de réalisation. Il faut faire mieux avec moins.

Monsieur Lefebvre, présente la stratégie proposée pour le plan eau-Martinique et décline un certain nombre d'objectifs de court terme qui doivent permettre d'atteindre le niveau d'efficacité attendu.

Il souligne que parmi les membres du comité de pilotage, 6 sont des contributeurs qui participent au financement des actions qui seront labellisées au titre du plan. Que ce plan est programmé pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.

Il présente ensuite le document stratégique pour avis et approbation aux membres de la conférence des acteurs.

Madame Chevassus, décrit l'organisation qui est proposée pour la suite de la démarche de mise en œuvre du plan eau Dom en Martinique :

1 conférence des acteurs placée sous la présidence conjointe de Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique

1 comité des financeurs composés de représentants de la CTM, ODE, AFD, CDC, AFB, ADEME

1 équipe projet coordinatrice composée de la DEAL et de l'ODE, sous la direction d'un directeur de projet ;

1 guichet unique placé sous le pilotage de l'ODE ;

1 secrétariat du plan Eau DOM et de la conférence des acteurs sous pilotage de la DEAL

<u>3 groupes de réflexion</u> :

GR1 : Renforcer les capacités techniques et financières des services d'eau potable et d'assainissement. Pilotage : ODE avec un appui consultant si possible.

GR2 : Redéfinir les priorités techniques en donnant une priorité à l'amélioration des services d'eau potable. Pilotage : ODE.

GR3 : Redéfinir les priorités techniques en donnant une priorité à l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement individuel et collectif. Pilotage : DEAL.

Monsieur Cocogne, fait un point financier sur l'intervention de l'AFD et la nécessité de structurer, au travers du plan eau DOM, les conditions d'intervention de l'ensemble des acteurs.

Il précise :

- que son organisme interviendra autant que de besoin pour la bonne organisation et mise en œuvre du plan eau DOM ;
- qu'un plan de formation spécifique est mis en œuvre par l'AFD, en collaboration avec les instances ministérielles, à destination des élus et des services techniques des collectivités concernés. Cette formation doit concerner une vingtaine de participants par session.

Monsieur Coranson, indique qu'il est fondamental de repenser l'ingénierie financière des projets et que la priorité doit être donnée à la mise en œuvre des SCOT avec la mise en place d'indicateurs pertinents et la mise en adéquation entre recettes et investissement.

Madame Dubreas, indique qu'il est essentiel d'identifier les projets importants, urgents et structurants au-delà des chiffres et que les collectivités ont besoin de l'aide de l'Etat pour ce qui est des financements.

Madame Toul, Présidente du Comité de Bassin de la Martinique partage l'avis de Madame Dubreas et précise :

- qu'il appartient à chacun de faire des efforts pour lancer des projets structurés à des coûts maîtrisés ;

- que les crédits alloués par la métropole, notamment par le fond de solidarité interbassin administré par l'ONEMA, ne doivent en aucun cas être retournés compte tenu de l'importance des besoins en Martinique ;

- que l'Etat doit augmenter de manière importante les moyens financiers nécessaires à la modernisation et la mise en conformité des installations de production, de distribution d'eau potable et d'assainissement de la Martinique ;

- que les moyens financiers de la collectivité territoriale ne sont pas extensibles et que les marges de manœuvre sont limitées compte tenu des demandes fortes de la population sur les aspects sociaux auxquelles il faut répondre de manière prioritaire ;

- qu'il faut prioriser l'analyse de fond des problématiques et être très attentif à la bonne utilisation de l'argent public dans un souci de rationalisation.

Monsieur Bourven, confirme qu'il est de plus en plus compliqué de mobiliser des moyens financiers pour la réalisation des objectifs et qu'il faut à chaque fois, convaincre les interlocuteurs nationaux et locaux de la justesse des analyses et des besoins.

La mise en adéquation des moyens par rapport aux besoins importants de la Martinique n'est pas chose simple et qu'il faut sans cesse procéder à des arbitrages parfois complexes.

Il est convaincu de la nécessité de travailler collectivement pour élaborer un projet d'ensemble qui réponde aux attentes qui sont déclinées dans la stratégie de notre plan eau Dom ;

La Martinique a entrepris la modernisation de ses équipements avec un décalage important de 2 années par rapport à la métropole et qu'il conviendra si nécessaire de se donner un peu plus de temps pour atteindre les objectifs.

Madame Chevassus, présente une dernière fois l'organisation proposée pour la mise en œuvre du plan eau Martinique et demande s'il subsiste des interrogations avant de procéder à l'approbation du document stratégique et de l'organisation.

Monsieur Cocogne, rappelle que l'AFD participera et mobilisera des moyens notamment en matière de prêts et de formation.

Monsieur Roche (CDC), précise qu'il est dans la même démarche en matière de contribution financière.

Décision :

La conférence des acteurs approuve le document stratégique et l'organisation présentés par l'équipe projet.

Les groupes de réflexion devront se réunir rapidement pour permettre le lancement d'appels à projets d'ici à la fin de premier semestre 2017.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

- 6 MARS 2017

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Conférence des Acteurs du Plan Eau Dom
14 décembre 2016

Nom	Prénom	Signature	Organisme	Tél/Email
BLATEAU	Alain		ARS	alain.blateau@ars.sante.fr
SANDOT	Dalila		SICSM	sandot@sicsm.mq
PERASTE	Joseph		SCNA / CAP NORD	joseph.peraste@orange.fr
COCOGNE	Ludovic		AFD	cocognel@afd.fr
DUCHET	Béatrice		AFD	duchetb@afd.fr
LETORD	Marie-Jeanne		CAEM	marie-jeanne.letord@espace-nord.fr
ROCHE	Hosent		CDC	hosent.roche@[illegible]
DUBREAS	Maryse		SCCNO/SCNA	m.dubreas@scna.fr / m.dubreas@sccno.fr
TOUL	Marie Fee		Comité de Bassin	francinetoul@gmail.com
CHRISTINE	Jules		ODYSSI	jules.christine@odyssi.fr
AMORY	Gladys		ODE	gladys.amory@eaumartinique.fr
MANGEOT	Loïc		ODE	loïc.mangeot@eaumartinique.fr
BOUDRE	Sylvie		ODE	sylvie.boudre@eaumartinique.fr
NICOLAS	Anthony		ODE	anthony.nicolas@eaumartinique.fr
AROUSSON-ADÉBLÉ	Patrick		SG Préfecture	
ISMAIN	Delisa		SCCNO	
JULIEN	Nagali		ARS	nagali.julien@ars.sante.fr
LEFEBVRE	Jean Luc		DEAL	
GROS	Christophe		DEAL	
HAUVY	M. de		DEAL	
BENOIT	Bertrand		ODYSSI	bertrand.benoit@odyssi.fr
CORANSON	Jac-Noc		CACEM	JM.CORANSON-BENOIT@CACEM-MQ.FR
LAURENCE	Pierre-Yves		CAP Nord	pierre-yves.laurence@capnordmartinique.fr